

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Et si le gouvernement canadien donnait l'équivalent...

Québec, le 7 mai 2009. La nouvelle circule depuis quelque temps déjà à savoir que certaines papeteries américaines, ayant un procédé de pâte chimique, reçoivent depuis 2008 un crédit d'impôt en regard de l'utilisation de biocarburants de rechange, dans ce cas-ci, la liqueur noire. La liqueur noire est un résidu issu du procédé chimique de fabrication de la pâte Kraft.

Plus précisément, ce crédit d'impôt permet de récupérer jusqu'à 0,50 \$ par gallon de biocarburant dans le but de réduire la quantité de combustible fossile utilisé.

Cette mesure, sûrement réjouissante pour les usines américaines concernées, est très problématique pour les usines similaires au Canada, dont au Québec, où un tel crédit n'existe pas. Dans le contexte économique déjà difficile, les usines craignent que cet avantage concurrentiel pour les usines américaines (environ 200 \$ par tonne de production) entraîne l'arrêt de la production, voire même sceller le destin de certaines usines au Canada.

Le CIFQ se joint donc aux voix qui s'élèvent à travers le Canada pour demander au gouvernement canadien d'adopter des mesures similaires pour rétablir un équilibre concurrentiel.

-30-

À propos du CIFQ

Le Conseil est le porte-parole de l'industrie forestière du Québec. À elles seules, les entreprises de sciage résineux et feuillu, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et de panneaux œuvrant au Québec génèrent 12,9 milliards \$ en activité économique chaque année, près de 4 milliards \$ en salaires et avantages sociaux dont près de 1,5 milliard \$ est retourné aux gouvernements sous forme de taxes et d'impôts payés par les entreprises et les travailleurs.

Source : Laurence Drouin
Conseillère aux communications
Direction des communications et affaires publiques
Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)
418 657-7916, poste 411
laurence.drouin@cifq.qc.ca